

AVENANT

Contrat Territorial pour la Jeunesse

ENTRE

Le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à Strasbourg – Place du Quartier Blanc, représenté par Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général du Bas-Rhin, agissant en vertu d'une délibération du 7 octobre 2013,

ET

Les Communautés de Communes de Seltz-Delta de la Sauer et de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach, représentées par leurs Présidents respectifs, Messieurs Hugues KRAEMER et Bernard HENTSCH agissant en vertu des délibérations respectives des conseils de communautés des 18 et 19 juin 2013

Vu le Contrat territorial pour la Jeunesse (CTJ) conclu avec les Communautés de Communes pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2011,

Vu la délibération du Conseil Général en plénière les 10 et 11 décembre 2012 portant sur le montant du soutien départemental du soutien à l'ingénierie jeunesse dans le cadre des CTJ,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de l'avenant

Le Contrat Territorial pour la Jeunesse (CTJ) conclu au 1^{er} janvier 2012 pour 2 ans avec les Communautés de Communes est prolongé d'un an, jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 2 :

Le soutien du Département à l'ingénierie Jeunesse est fixé à 10 000 euros au total.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait en 3 exemplaires à Strasbourg, le _____

Pour la Communauté de
Communes
de Seltz-Delta de la Sauer,
Le Président,

Hugues KRAEMER

Pour la Communauté de
Communes
de la Plaine de la Sauer et du
Seltzbach,
Le Président,

Bernard HENTSCH

Pour le Département du Bas-
Rhin,
Le Président du Conseil
Général

Guy-Dominique KENNEL